

# HUCHON2010.FR

**Au côté des 11 millions de franciliens**

**Jean-Paul Huchon**  
**Candidat à la présidence de la région d'Ile de France.**

## **REPONSES AU QUESTIONNAIRE DE LA FCPE**

### **I / RESTAURATION SCOLAIRE**

Dès le transfert en 2004 de la compétence « restauration et hébergement » aux collectivités territoriales, j'ai annoncé mon attachement au maintien de la gestion directe des demi-pensions dans les lycées.

Les personnels régionaux doivent être parfaitement formés aux règles d'hygiène et de sécurité alimentaire dans le processus de préparation des repas. Ainsi depuis 2006, près de 150 séances de formations sur site, à destination des équipes de cuisines, ont été prises en charge par les techniciens spécialisés de la région. Des séances de formation aux bonnes pratiques d'hygiène ont en parallèle été organisées à destination de 417 agents des cantines.

Des techniciens régionaux ont pour mission de se rendre régulièrement dans les lycées pour effectuer des visites de contrôle et mettre en place les bonnes pratiques si nécessaire. S'agissant de la qualité des repas, en dehors de l'introduction des produits issus de l'agriculture biologique dans les cantines, un travail est engagé, suite au recrutement d'une technicienne nutritionniste, sur la mise en œuvre des préconisations du Programme National Nutrition Santé 2 par l'élaboration de planning de repas types sur 20 jours pour assurer l'équilibre alimentaire des demi-pensionnaires.

En ce qui concerne le coût des repas pour les familles, j'ai mis en œuvre une aide régionale à la demi-pension sur la base du quotient familial en 2003. Nous y consacrons plus de 5M€ chaque année. Cette aide a permis qu'aucun élève ne puisse, pour des raisons économiques, être privé de déjeuner. Au cours de la prochaine mandature, je souhaite amplifier l'accompagnement social des lycéens avec une tarification directe des repas en fonction du quotient familial et un bouclier tarifaire renforcé par exemple sous la forme d'un repas au tarif maximum de 2 euros pour la première tranche de revenus au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Enfin, s'agissant des locaux, nous nous attachons, dans le cadre des nombreuses opérations de rénovation des lycées franciliens, à améliorer tout à la fois les locaux de préparation des repas, les locaux et matériels destinés au service et les salles à manger en traitant notamment la problématique du bruit pour fournir à chaque établissement une demi-pension adaptée à ses besoins.

# HUCHON2010.FR

## Au côté des 11 millions de franciliens

### II / LA GRATUITE

Je suis profondément attaché au principe de gratuité de l'enseignement. C'est la raison pour laquelle j'ai mis en place dès 1999 des mesures visant à la rendre effective dans les établissements dont nous avons la charge dont notamment la gratuité des manuels scolaires.

Avant que la région ne mette en place cette politique de gratuité, les manuels scolaires étaient entièrement à la charge des familles. Cet engagement régional permet à chaque famille une économie de l'ordre de 150€ par an et par élève. Il va de soi que cet effort sera poursuivi. Le financement à hauteur de 122 € par élève des équipements les plus coûteux des filières de l'enseignement professionnel et technologique sera lui aussi maintenu. Ce dispositif qui s'adressait jusqu'en 2008 aux seuls élèves des sections d'enseignement secondaire a par ailleurs été étendu aux élèves de BTS. De même, ces élèves bénéficient désormais de l'aide régionale à la demi-pension.

Je vous rappelle que nous consacrons, en 2010, plus de 125 M€ d'euros aux dotations de fonctionnement des lycées, qui incluent bien évidemment les frais pédagogiques, et que nous donnons ainsi aux lycées les moyens de financer leurs projets.

Par ailleurs des dispositifs spécifiques tels que le programme « réussite pour tous » ou encore projets lycées « projets passions » viennent en complément de ces dotations et permettent un financement, sur projet, des actions pédagogiques particulières et tout particulièrement à destination des élèves en difficulté, que les lycées mettent en place.

Un soutien à l'apprentissage des langues pour les élèves de BTS issus de bac professionnel a été initié en 2009 et a permis à 300 jeunes franciliens de partir dans un pays européen pour se perfectionner pendant une semaine. 600 jeunes pourront en bénéficier en 2010.

S'agissant des transports, environ 750 000 jeunes étudiants, scolaires et apprentis bénéficient à ce jour de la carte Imagin'R lancée par la Région et de ses avantages tarifaires (50% du tarif Navigo), d'utilisation (dézonage les week-ends, les jours fériés, ainsi que pendant les vacances scolaires) et commerciaux (cinémas, restauration rapide, spectacles, etc.). Sachez que ces avantages seront élargis à tous les jeunes non salariés et âgés de moins de 26 ans, soit 200 000 jeunes supplémentaires.

Par ailleurs, un dispositif de soutien aux déplacements pédagogiques a été mis en place permettant une prise en charge régionale des frais de « sorties » scolaires ».

Pour toutes ces actions pédagogiques, un budget de 5,8M€ (hors carte imagin'R) est inscrit au budget 2010.

Enfin en ce qui concerne les établissements privés, le financement régional s'exerce dans le strict respect de la loi et ne concerne que les établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat.

# HUCHON2010.FR

## **Au côté des 11 millions de franciliens**

### **III / FEDERATIONS DE PARENTS D'ELEVES**

Que serait l'école sans l'implication des parents et de leurs représentants ? Votre soutien aux familles, votre concours au fonctionnement de l'institution scolaire et à la diffusion des politiques régionales notamment en matière de lutte contre le décrochage scolaire ou d'orientation sont pour moi essentiels. C'est pourquoi j'ai souhaité que la Région vous apporte son soutien. Des rencontres ont eu lieu et des discussions sont en cours pour fixer les modalités de financement de votre fédération. Je souhaite qu'elles aboutissent dès le début du mandat pour une mise en œuvre effective à la rentrée 2010.

En ce qui concerne le statut des représentants des parents d'élèves, je suis prêt à soutenir toute action de la FCPE en la matière pour faire aboutir des discussions avec l'Etat sur ce sujet.

### **IV / PRESENCE DE LA REGION LORS DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENTS**

L'exercice d'un mandat de Conseiller régional n'est jamais simple, notamment pour celles et ceux continuant à exercer leur métier mandant leur mandat électif. Leur temps est par nature contraint. Ils sont par ailleurs en général membres de 4 à 5 conseils d'administration de lycée et ont d'autres mandats de représentants de la région dans divers et nombreux institutions et organismes. De plus, il n'est pas rare que les conseils d'administration de plusieurs lycées aient lieu aux mêmes dates et ne permettant pas une participation à chacun d'entre eux.

Cependant, malgré ces contraintes fortes, la très grande majorité des élus membres des conseils d'administration des lycées fait le maximum pour assister aux séances. Je sais néanmoins que certaines absences peuvent être mal comprises. C'est la raison pour laquelle je rappellerai à l'assemblée régionale renouvelée l'importance de la participation maximale de tous les élus aux conseils d'administration.

En revanche, la présence de l'administration régionale dans les EPLE est d'ores et déjà largement assurée notamment par les unités territoriales composées d'ingénieurs, de techniciens ou de responsables administratifs de la gestion des agents des lycées qui se rendent très régulièrement dans les lycées.

### **V / APPELS D'OFFRES ET MARCHES**

Même si la question concerne principalement les marchés de l'Education nationale et non ceux de notre collectivité, nous avons toujours eu à cœur d'associer largement la communauté scolaire (direction, élèves) en amont de nos projets, notamment lors des jurys de concours d'architecte. En effet, lorsqu'il s'agit de rénover réhabiliter ou construire des lycées, les utilisateurs sont toujours associés à la décision, c'est-à-dire qu'ils prennent part à un vote au même titre que les élus régionaux.

# HUCHON2010.FR

## Au côté des 11 millions de franciliens

### VI / SURVEILLANCE ET VIDEOSURVEILLANCE

Quelques soient les outils et les moyens, rien n'est vraiment efficace sans véritable politique de prévention et sans les moyens humains adaptés. La présence d'adultes formés, ayant un rôle éducatif, reste pour moi le meilleur rempart contre la violence à l'école. Compte tenu du rôle éducatif et pédagogique que ces adultes doivent jouer, il ne saurait être envisageable pour la Région de se substituer à l'Etat dans le recrutement, la formation et l'affectation de ces personnels.

Je tiens néanmoins à souligner que s'agissant des agents des lycées qui sont membres de la communauté scolaire et qui concourent également par leur présence à assurer la sécurité des élèves, nous avons créé une soixantaine de postes, augmenté le taux de remplacement des absences et fait progresser considérablement leur rémunération par la mise en place d'un complément de fin d'année de 1500€ ou la revalorisation de leur IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) de près de 220€ par mois.

Depuis 1999, la Région consacre 5 millions d'euros par an à la sécurité des lycées, en dotant les établissements des équipements indispensables : sécurisation des accès (aménagement des parvis, rehaussement des clôtures, création de sas, pose de grillages, mise en place de portails de sécurité), installation d'alarmes, notamment anti-intrusion, de caméras de vidéosurveillance ... Ces travaux ont concerné la quasi-totalité des 471 lycées franciliens. En ajoutant les dépenses de sécurité dans les transports, le budget global de la Région pour la sécurité s'élève à 100 millions d'euros par an.

Il ne faut cependant pas nier que des caméras peuvent se révéler utiles pour aider au contrôle des accès dans des établissements particulièrement étendus ou possédant plusieurs points d'entrée.

Cependant, comme le souligne une étude commandée par la Région à l'IAURIF, ces systèmes de vidéo-surveillance dans les lycées n'ont de sens et d'effet que dans le cadre d'un projet plus global, parfaitement établi, connu et partagé par l'ensemble de la communauté scolaire. C'est pourquoi, j'ai souhaité que toute demande d'installation de vidéo-surveillance fasse l'objet d'un cahier des charges de mise en œuvre précis, assorti d'un diagnostic préalable de la situation et fixant les objectifs et limites de l'utilisation de celui-ci, présenté, discuté et validé par le conseil d'administration de l'établissement. Ce n'est qu'à cette condition que la Région donne son accord à la mise en place de vidéo-surveillance.

Enfin, en ce qui concerne les systèmes de contrôle biométrique, j'ai signifié aux établissements mon opposition totale à leur mise en place et refusé tout financement de ceux-ci.

# HUCHON2010.FR

## Au côté des 11 millions de franciliens

### VII / MIXITE SOCIALE ET MIXITE SCOLAIRE

J'ai voulu que dans le cadre de la mise en place du schéma des formations tout au long de la vie soient prises des initiatives pour favoriser la réussite de tous les élèves : la mise en place du programme « réussite pour tous », les actions contre le décrochage scolaire, la création d'un second micro lycée dans l'Académie de Créteil, le soutien aux actions de tutorat par des étudiants ou élèves des grandes écoles.

Les politiques sociales que nous avons portées comme la gratuité des manuels scolaires, l'aide à l'équipement ou encore l'aide à la demi-pension concourent également à favoriser les poursuites d'études des jeunes en difficultés économiques et sociales.

Nous veillons aussi, dans l'élaboration de la carte des formations, à une répartition équitable des voies de formations sur l'ensemble du territoire régional afin que chaque jeune puisse, où qu'il se trouve, trouver une formation qui lui convienne ou puisse y accéder grâce à la création d'internats pour les formations les plus rares et spécifiques.

Il ne faut, dans le système éducatif, négliger personne, ni les bons élèves ni ceux qui rencontrent des difficultés. Des mesures d'accompagnement doivent être prévues pour tous. Créer des structures spécifiques réservées aux seuls bons élèves ne me paraît pas la meilleure solution pour amener tous les jeunes au meilleur niveau de formation possible.

On sait bien que venir de certains quartiers quand on postule à une inscription dans une école, dans un IUT ou à un emploi n'ouvre pas facilement certaines portes. Le principe de sortir les meilleurs élèves de ces quartiers va peut être faciliter la vie pour ceux qui en bénéficieront mais sans aucun doute accentuer encore les difficultés pour les autres. Cela sonne comme un nouvel abandon des zones en difficultés.

C'est pourquoi, nous soutenons par exemple, les initiatives de tutorat des élèves, dans leur établissement, pour leur permettre d'accéder aux formations y compris sélectives, de leurs choix. C'est pourquoi, nous soutenons les 28 établissements engagés dans des conventions « éducations prioritaires avec l'IEP de Paris ou encore les associations « Talens », « Réussir aujourd'hui », « Paris Montage » et quatre grandes écoles membre de Paris Tech qui mettent en place des actions de soutien et de tutorat dans de nombreux lycées d'Ile de France.

Il est indispensable de tenir les deux bouts de la chaîne : permettre à ceux qui ont des facilités d'avancer et donner toutes les chances à ceux pour qui c'est moins facile de remonter la pente. Cela passe par un soutien aux équipes éducatives et aux projets des établissements avec des contrats d'objectifs et de moyens. C'est bien le sens du programme « réussite pour tous » qui soutient les initiatives des équipes pédagogiques en faveur des élèves en difficultés et qui a bénéficié à plus de 4000 élèves au cours de l'année scolaire dernière.

# HUCHON2010.FR

## **Au côté des 11 millions de franciliens**

### **VIII / RESEAU D'EDUCATION SANS FRONTIERES**

Le droit à l'éducation consacré par les textes auxquels vous faites référence est un droit des plus élémentaires. Conforme aux valeurs de la République il s'inscrit par ailleurs dans la longue tradition d'accueil de notre pays. C'est pourquoi, face à la politique d'immigration choisie portée par le gouvernement, je soutiens pleinement l'action du Réseau Education Sans Frontières. Il n'est en effet pas admissible que le droit à l'éducation de tout mineur ou majeur en formation initiale puisse être remis en cause en fonction de la situation de ses parents.

Au cours de la prochaine mandature, un vœu en ce sens pourrait donc être présenté dans tous les conseils d'administration des lycées franciliens par le représentant de la Région. De même, je souhaite qu'à la fin de l'année soit organisé à la Région un grand parrainage citoyen des conseillers régionaux.

### **IX / ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL**

L'enseignement professionnel est une des voies d'excellence qui s'offrent aux jeunes franciliens. Et c'est par une orientation choisie que les jeunes ne se sentiront pas dévaloriser à suivre une formation professionnelle.

C'est pour cela que, bien que ce ne soit pas de sa compétence, la Région dans son schéma des formations a décidé de s'impliquer dans l'information à l'orientation en aidant des salons ou encore des forums pour l'emploi. De même, l'organisation à Paris de la finale nationale des Olympiades des métiers en février 2011 couplé avec un salon des métiers témoigne de l'intérêt porté par la Région à l'enseignement professionnel et à sa valorisation.

L'enseignement professionnel tant par voie scolaire que par apprentissage ne doit pas être concurrentiel. C'est pourquoi, cohérence et complémentarité des voies de formation sont recherchées afin de proposer aux jeunes une offre diversifiée et porteuse de réussite. Un des moyens est notamment le soutien de la Région au développement de l'apprentissage dans le cadre de CFA académiques.

Le lycée des métiers, soutenus par la région est un autre exemple de la complémentarité des voies de formation offertes aux jeunes.

Cependant, la difficulté des jeunes pour trouver des stages ou des contrats d'apprentissage est malheureusement bien connue. On ne peut valoriser sérieusement la formation professionnelle si des outils ne sont pas mis en place pour aider ces jeunes dans leurs démarches.

L'alternance, y compris pour les scolaires en période de formation en entreprises (PFE) doit être soutenue par la mise en place d'outils comme la Bourse des Contrats d'Apprentissage (BCA) créée par la Région ou encore la banque de stages inter académique. Le parrainage ou le tutorat en entreprises sont aussi des voies à approfondir.

La professionnalisation des formations ne doit cependant pas faire oublier que la « culture générale » doit être offerte à tous. C'est ainsi que nous formerons des citoyens éclairés. L'équilibre

# HUCHON2010.FR

## Au côté des 11 millions de franciliens

pluridisciplinaire est donc essentiel. La participation des lycées professionnels aux actions de la région comme « projets lycées » ou les visites au Mémorial de la Shoah ou celui de Caen sont la preuve de la curiosité et de l'intérêt de ces jeunes. Il n'empêche qu'aujourd'hui, cette pluridisciplinarité est insatisfaisante. Par exemple, l'enseignement des langues dans l'enseignement professionnel ne prend pas assez en compte le monde dans lequel nous vivons alors que la maîtrise des langues est synonyme d'intégration professionnelle. Les étudiants de BTS issus de Bac professionnel rencontrent ainsi des difficultés qui tendent à handicaper leurs études et donc leur insertion professionnelle. C'est pourquoi, la Région a mis en place depuis 2009 le « Passeport langues » qui permet à ces jeunes BTS de faire un séjour linguistique de 15 jours dans un campus en Angleterre, en Espagne ou en Allemagne. 300 jeunes sont partis en 2009, 600 partiront cette année et près de 1000 en 2011. Au regard de l'accueil particulièrement favorable reçu tant par les élèves que par leurs professeurs et leurs parents, on constate que cette action constitue une réponse adaptée.

La réforme du bac pro 3 ans et la suppression de BEP ont fait couler beaucoup d'encre. Le manque de concertation en est d'ailleurs une des raisons. On peut cependant constater que l'idée de passer « le bac » a valorisé le parcours des jeunes entrant dans la voie professionnelle. Les jeunes qui entraient, hier, en BEP entrent aujourd'hui en bac pro dont le nombre de classes n'apparaît pas dans notre région sous dimensionné. Parallèlement l'accueil en CAP a progressé, permettant ainsi de garantir une possibilité de formation de niveau 5 pour des jeunes qui le souhaitent ou qui n'ont pas la possibilité de préparer le bac directement.

Il faut cependant permettre à ces jeunes de poursuivre leurs études. Plutôt que des passerelles systématiques entre CAP et bac pro qui rallongeraient automatiquement le cursus d'un an, il serait souhaitable que l'Education nationale mette les moyens nécessaires afin de passer d'un CAP à un bac pro à différents niveaux avec une adaptation dans l'année d'accueil en bac pro. Au delà du strict point quantitatif, il se peut que l'offre qualitative par filières ne soit pas toujours adaptée aux demandes des jeunes. C'est pourquoi la Région Ile de France a mis en place un schéma d'ouverture et de fermeture de formations.

L'ouverture internationale est un levier de mobilisation scolaire, mais aussi d'insertion professionnelle. Les « *Parcours européens* » à destination des élèves des sections européennes des lycées professionnels concernent environ 500 jeunes par an qui effectuent un stage professionnel dans un pays européen.

La Région a souhaité poursuivre la réflexion et l'action dans ce domaine discriminant que constitue l'ouverture internationale. Le projet européen « Hi-Step » engage 4 lycées franciliens et 4 établissements de la ville d'Helsinki dans une expérimentation de développement de la mobilité internationale pour un public de lycéens professionnels. Le développement de plate forme de collaboration et la réalisation d'outil de communication avec les élèves et les équipes éducatives en association avec une organisation d'éducation populaire doivent servir à faciliter l'accès à l'ouverture internationale pour tout public.

# HUCHON2010.FR

## **Au côté des 11 millions de franciliens**

### **X / LAICITE**

Je suis profondément attaché à la laïcité de l'enseignement public. A chaque fois qu'elle a été mise à mal, j'ai participé à sa défense. Je refuse ainsi tout signe apparent de préférence religieuse à l'école.

Ce principe n'est toutefois pas antinomique avec l'existence d'établissements privés, confessionnels ou non, sous contrat d'association avec l'Etat. Dans ce domaine nous participons, comme la loi nous en fait obligation et dans ce cadre strict, au financement de ces établissements. Ces établissements préparent leurs élèves aux mêmes examens et diplômes que les établissements publics.

### **XI / RASED, EREA, SEGPA, MICROLYCEES ET SOUTIEN SCOLAIRE**

Le dispositif « Réussite pour tous » mis en place par la Région Ile de France en 2000 dans le cadre du schéma des formations a pour objectif de réduire le nombre de sorties sans qualification du système scolaire. 10 ans plus tard, il a fait la preuve de son efficacité et de l'engagement durable de la Région pour tous les élèves. Pionnière en la matière, la Région Ile-de-France a ainsi été au côté de l'équipe du micro-lycée de Sénart dès 2001. Depuis, le dispositif « Réussite pour tous » soutient plus de 140 projets dans plus de 100 lycées franciliens. Prévenir le décrochage à travers des actions et des partenariats locaux et organiser le raccrochage sont les deux orientations majeures du dispositif. Au-delà des seuls micro-lycées, plus de 12 structures de « raccrochage » bénéficient d'une prise en charge spécifique, d'équipements et, lorsque c'est nécessaire, des aménagements de locaux. A ce titre, le Pôle Innovant Lycéen au lycée Lazare Ponticelli (Paris13) accueille plus de 100 élèves par an dans des modules de rescolarisation dont l'efficacité est reconnue.

Les « Nouvelles Chances » en Seine Saint Denis effectuent également un travail remarquable en direction de public en grande difficulté. Le dispositif s'est appuyé dès le départ sur un partenariat avec les autorités académiques. Dans ce cadre, il prévoit notamment le soutien aux actions des Missions Générales d'Insertion et celles mises en place dans le cadre du Projet Régional de l'Enseignement Agricole (PREA). Pour répondre aux besoins de jeunes qui rencontrent des difficultés scolaires, en particulier ceux issus de SEGPA, le Région fait bénéficier ce public des actions de formations spécifiques et des passerelles vers l'apprentissage. Ainsi toutes les ressources de formation et d'accompagnement sont disponibles pour assurer une continuité de formation.

Fort de cette expérience, du nombre et de la diversité des projets mis en place par les établissements, la Région Ile-de-France a initié une expérimentation pour la sécurisation des parcours scolaires, notamment entre le collège et le lycée. Un protocole d'expérimentation réunit les départements qui le souhaitent, les autorités académiques et la Région pour développer des projets conjoints afin d'assurer une continuité de scolarisation pour les publics les plus fragiles.

# HUCHON2010.FR

## Au côté des 11 millions de franciliens

### XII « / GRAND PARIS »

Le projet « Grand Paris » est récusé par la majorité des collectivités franciliennes. Il se résume aujourd'hui à un projet de loi créant un métro automatique. Non seulement il ne répond pas aux urgences en matière de transports collectifs, mais des enjeux aussi importants que l'éducation ou encore le logement en sont totalement absents. A l'exception du projet de cluster scientifique de Saclay, que le Gouvernement entend piloter de façon autoritaire et sans lien avec les autres pôles universitaires, le projet « Grand Paris » n'accorde aucune place à l'éducation.

On retrouve cette absence de réflexion dans le projet de loi de réforme des collectivités territoriales porté par le gouvernement. A ce jour, il n'existe aucun volet législatif relatif à l'évolution des compétences décentralisées. De fait, cette réforme vise avant toute chose une refonte des niveaux institutionnels et un changement des modes de scrutin, que l'ensemble des forces de gauche dénonce comme une manœuvre électorale.

Loin de ce Grand Paris et de la priorité accordée à quelques pôles dits d'excellence, je défends une toute autre vision de l'Ile-de-France, fondée sur la solidarité entre les territoires et l'accès de tous aux grands services urbains et métropolitains. Mon projet pose ainsi comme première priorité la vie étudiante : engagement en faveur du logement des jeunes, poursuite du développement des bibliothèques, soutien aux besoins quotidiens (aide au financement d'une mutuelle santé, soutien à la qualité de la restauration, aide au financement d'une licence sportive, mise en accessibilité des établissements et des services pour les étudiants en situation de handicap). Avec une attention particulière pour le premier cycle : nous financerons les expérimentations innovantes en matière de tutorat, de parrainage et poursuivrons la politique de passerelles en faveur des décrocheurs. Et, enfin, car c'est la condition de l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur, la Région défendra un système territorial d'enseignement supérieur garant de la cohésion entre territoires et donc entre jeunes. Ce n'est pas une compétence transférée mais la Région y veillera via ses investissements immobiliers et les contrats avec les établissements et les PRES.

### XIII / JUSTICE PENALE DES MINEURS

Soumise régulièrement à des adaptations, l'ordonnance du 2 février 1945 relative à la délinquance des mineurs n'en demeure pas moins d'une grande actualité, en privilégiant l'éducation sans pour autant s'interdire la répression.

Ce texte fondateur crée un tribunal et un juge pour enfants, en sus de la direction de l'éducation surveillée – aujourd'hui dénommée direction de la protection judiciaire et de la jeunesse-, placée sous l'autorité du ministère de la Justice. Il définit clairement la primauté de l'éducatif sur le répressif, gage de sa pérennité, en dépit de nombreuses modifications qui ne porteront cependant jamais atteinte à sa portée générale. L'idée est de considérer l'infraction non pour elle-même, mais comme le symptôme d'une inadaptation sociale qu'il convient de traiter. La sanction cède le pas à l'éducatif. Les mineurs bénéficient d'une présomption générale d'« irresponsabilité » qui n'est susceptible de dérogation qu'à titre exceptionnel.

# HUCHON2010.FR

## **Au côté des 11 millions de franciliens**

En dessous de 13 ans, seules des mesures éducatives peuvent être ordonnées. De 13 à 16 ans, la juridiction peut prononcer des mesures éducatives ou des peines dont le plafond atteint la moitié de celui prévu pour les adultes ; au-delà de cette limite d'âge, l'alternative subsiste jusqu'à la majorité pénale (18 ans). Toutefois, par décision motivée, la juridiction peut écarter le bénéfice de l'atténuation.

Au fil des années, certains actes ont été criminalisés. La loi du 24 mai 1951 renforce ainsi les garanties juridictionnelles, tandis que d'autres modifications introduisent des dispositions directement inspirées du droit des majeurs – travail d'intérêt général, sursis avec mise à l'épreuve, contrôle judiciaire – ou propres aux mineurs, en privilégiant la réparation. Certains textes, enfin, tendent à accélérer la réponse judiciaire, sans pour autant modifier l'esprit de l'ordonnance. Plus près de nous, la loi d'orientation et de programmation du 9 septembre 2002 a cependant marqué un véritable tournant en matière de protection des mineurs. S'il s'agit toujours, officiellement, de privilégier la prévention et la socialisation, la répression entre en force dans le droit français, marquant un durcissement sensible de la réponse pénale faite aux mineurs. Adoptée au Parlement, cette loi a fait l'objet d'une saisine du Conseil constitutionnel qui en a profité pour ériger deux principes fondamentaux. Le premier maintient « l'excuse atténuante de minorité », en considérant que la responsabilité pénale des mineurs doit impérativement être atténuée en fonction de l'âge. Le second contraint les pouvoirs publics à poursuivre une finalité éducative.

En 2009, les différents projets du gouvernement de refonte de l'ordonnance de 1945, même s'ils ont disparu du projet gouvernemental de code de justice pénale des mineurs, tendent à mettre sur le même plan les sanctions éducatives et les peines. Je ne le souhaite pas. Nous devons être extrêmement vigilants vis-à-vis des projets de réforme engagés par le gouvernement à la suite du rapport Varinard sur la réforme de la justice des mineurs.

Ma position est claire : la primauté des mesures éducatives doit être pleinement préservée. Les mineurs doivent faire l'objet d'une justice combinant sanction, accompagnement et mesures d'insertion et éducatives. Une justice pénale adaptée aux mineurs et à leur spécificité est la seule qui permet d'éviter que le plus grand nombre ne bascule dans la délinquance lorsqu'ils deviennent adultes. Enfin, je regrette l'affaiblissement important des services chargés de la protection judiciaire de la jeunesse.

# HUCHON2010.FR

**Au côté des 11 millions de franciliens**

## **XIV / NUMERIQUE, EGALITE, PEDAGOGIE ET DEMOCRATISATION**

La démocratisation de l'accès aux connaissances est pour moi une priorité. C'est la raison pour laquelle, j'ai voulu que le Schéma régional de la formation tout au long de la vie s'appuie sur un nouveau trépied de l'insertion : la qualification, la pratique des langues et la maîtrise des technologies de l'information et de la communication. Avec 140 000 ordinateurs installés en Ile-de-France, c'est-à-dire un ordinateur pour 3 lycéens, les nouvelles technologies profitent à tous. Avec 900 tableaux numériques, les possibilités d'interactivité d'internet sont exploitées au mieux dans les classes. Avec 600 000 clés USB distribués, les élèves des lycées et des CFA peuvent embarquer toute leur vie numérique. Avec le développement du logiciel libre, le lien entre le collège et le lycée est renforcé. Avec Lilie, L'Interface Libre et Interactive pour l'Enseignement, dernière innovation en date du Conseil régional, on agit pour rendre plus simple la communication entre tous les membres de la communauté éducative.

Ce portail de services accessibles par internet va servir à tout ce qui fait la vie quotidienne des établissements: le cahier de texte de la classe, les emplois du temps, les absences et les retards, les notes, les cours, les documents pédagogiques ... L'espace des possibles n'est pas limité. Le proviseur et ses équipes pourront l'utiliser comme ils le souhaitent, en fonction des besoins de leur établissement. Lilie, c'est sa force, est totalement interactive. Non seulement Lilie va permettre de profondément améliorer la relation de chaque lycéen avec son établissement et ses professeurs mais elle va également permettre aux parents de mieux suivre le travail et les résultats de leur enfant. Grâce aux ENT, c'est finalement la vie même du lycée qui va pouvoir s'étendre sur le réseau. Lilie permet ainsi d'instaurer une nouvelle continuité pédagogique. Car Lilie est disponible partout et par tous. Quelque soit le lieu où peut se trouver.

Lilie, c'est 24 millions d'euros en six ans. Lilie entre aujourd'hui en déploiement dans 60 établissements volontaires d'ici la fin du semestre. Puis dans les 471 établissements franciliens en 3 ans. Plus d'1 million d'utilisateurs sont concernés qu'ils s'agissent des élèves, des familles, des professeurs, des équipes de direction, d'éducation, de gestion, d'administration, d'orientation et de santé ou encore des agents techniques. Lilie est un outil mis à disposition des établissements. Il n'oblige rien. Il n'interdit rien. Lilie définit des potentiels.

Si cette vaste politique d'équipement conduit tout naturellement la Région à s'intéresser à la qualité des usages, il n'empêche que des questions subsistent encore pour ceux qui ne possèdent pas d'ordinateur personnel. Nous allons prévoir pour les élèves des ordinateurs en libre service dans les établissements. En faveur des parents, un travail est mené sur l'implantation des Espaces Publics Numériques (EPN) et sur l'accompagnement qui pourrait y être dispensé. Bien évidemment, à chaque fois que la Région est conduit à utiliser des données personnelles (des élèves, des parents, des personnels de l'éducation nationale, ...), outre les précautions nécessaires telles que le cryptage ou les zones et accès sécurisés, le respect absolu des consignes de la CNIL est de rigueur. De plus, nous allons créer un Observatoire des usages de Lilie.

# HUCHON2010.FR

## Au côté des 11 millions de franciliens

### XV / SCOLARITE ET HANDICAP

La situation des Maisons Départementales des Personnes Handicapées au regard de ses effectifs n'est pas satisfaisante. En Ile-de-France, les MDPH de la Seine et Marne et celle de Paris ont ainsi déposé des recours contre l'Etat devant le tribunal administratif pour obtenir des remboursements de dette de plus de 600 000€. A leur création en 2005, l'Etat s'était engagé à compenser financièrement les emplois non mis à disposition par ses directions départementales (emploi, social, et Education nationale) : il ne l'a pas fait en 2008 et en partie seulement en 2009. Cette situation met notamment en péril la scolarisation des enfants handicapés. Soucieux de cette situation, je souhaite que la Région puisse aider les MDPH qui sont éligibles aux emplois tremplins.

La loi de février 2005 a reconnu un droit à la scolarisation pour tous les enfants en situation de handicap. Le rôle de ces accompagnants scolaires est primordial pour l'égalité d'accès à l'éducation. La Région soutiendra la mise en place de formations spécifiques pour les auxiliaires de vie scolaire associatives en lien avec les associations les ayant désormais recrutées. De même, elle développera des cursus particuliers dans ses centres de formations au travail social et paramédical sur la prise en charge des personnes en situation de handicap, en lien avec les professionnels du secteur.

L'accueil des enfants et adolescents handicapés dans les établissements scolaires ordinaires est réaffirmé par la loi du 11 février 2005. La loi de décentralisation a confié aux régions la charge de la mise en conformité progressive des lycées, de leur entretien et de leur construction selon les normes architecturales d'accessibilité en vigueur. Tout en maintenant sa politique de mise en accessibilité, la Région fournira en lien avec les équipes pédagogiques tous les équipements et matériels nécessaires à l'intégration des adolescents handicapés dans les lycées ainsi qu'au fonctionnement des Unités Pédagogiques d'Intégration.

Nous sommes tout-à-fait favorables et engagés dans l'accueil des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires. Nous avons toujours répondu favorablement aux projets de création d'UPI dans les lycées et fait les aménagements qui s'avéraient nécessaires pour accueillir les élèves dans des conditions optimales d'enseignement. Cette politique concerne toutes les voies de formation et nous sommes tout-à-fait favorable à l'accueil d'UPI dans les filières technologiques ou professionnelles.

Dès qu'un établissement nous signale l'accueil d'un élève nécessitant du matériel adapté soit nous lui fournissons directement ce dont il a besoin, soit nous lui donnons les moyens de l'acquérir. Depuis 2003, près d'1Me ont été investis à cet effet.

Concernant la mise aux normes d'accessibilité des établissements scolaires, le parc des lycées franciliens est d'ores et déjà à 50% accessible aux handicapés moteurs. En effet, chaque fois que nous rénovons un établissement il est systématiquement rendu accessible et bien évidemment l'ensemble des lycées neufs que nous avons construits le sont également.

Je tiens à vous rappeler par ailleurs qu'il existe en Ile-de-France des établissements spécialisés dans l'accueil des élèves handicapés ou ayant des maladies invalidantes : l'EREA de Vaucresson, ceux de Garches et l'EREA Jean Isoard à Montgeron (91) qui accueille des élèves déficients visuels. L'EREA de Vaucresson et celui de Montgeron accueillent également des élèves sans handicap.

# HUCHON2010.FR

## **Au côté des 11 millions de franciliens**

Bien évidemment ces établissements sont totalement accessibles et adaptés aux publics qu'ils reçoivent. Une très lourde opération de rénovation de l'EREA de Vaucresson est actuellement en cours pour un investissement de plus de 80M€.

En parallèle nous avons lancés, les diagnostics sur l'accessibilité des lycées franciliens conformément aux dispositions de la loi de 11 février 2005, 2M€ y ont déjà été consacrés. A ce jour 118 diagnostics ont été réalisés et 80 sont en cours.

### **XVI / SANTE, MEDECINE SCOLAIRE, HYGIENE, PREVENTION EDUCATION**

Comme vous, nous ne pouvons que déplorer le trop faible nombre de médecins et d'infirmières scolaires dans nos établissements dont le rôle en matière de prévention et de suivi sanitaire est primordial. C'est la raison pour laquelle nous soutenons toutes les initiatives qui visent à obtenir les postes nécessaires au bon exercice de leurs missions.

La région est via les actions du CRIPS, déjà présente sur le front de l'information et de la prévention du sida et de l'usage des drogues. En 2008 142 284 jeunes lycéens et apprentis ont bénéficié d'animations dans 387 lycées et CFA intégralement financées par la région. Mais nous souhaitons aller plus loin et proposer dès la rentrée 2010 un « Pass contraception » qui permettra d'accéder à une consultation médicale gratuite, à tous les modes de contraception et, si nécessaire à des analyses médicales.

Par ailleurs les mises aux normes ou amélioration des locaux à destination des infirmières et/ou des médecins scolaires sont intégrés dans le cadre des opérations de rénovation ou de maintenance des établissements scolaires. Il en est de même des sanitaires. Des interventions ponctuelles spécifiques sont également engagées à la demande des établissements scolaires.

Enfin concernant l'ergonomie du mobilier, les marchés passés par la Région prennent en compte cette dimension. Nous avons par exemple, compte tenu de la taille des adolescents d'aujourd'hui, modifié les références de hauteur des chaises et tables de classe ou des restaurants scolaires mis à disposition des lycées. Les efforts dans ce domaine seront poursuivis.

### **XVII /TEMPS SCOLAIRE, ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES**

L'éducation physique et sportive est au cœur de nos préoccupations. C'est la raison pour laquelle à l'occasion des opérations de construction et de rénovation des lycées, la Région s'efforce de programmer, dans la mesure des possibilités notamment foncières, des équipements sportifs qu'il s'agisse de salles ou de terrains d'évolution sportive. Par ailleurs, il est primordial que les équipements sportifs soient utilisés par le plus grand nombre.

Aussi pour satisfaire aux besoins de l'enseignement de l'éducation physique et sportive, la Région continuera de privilégier le versement de subventions aux communes afin qu'elles puissent construire des équipements mis à la disposition des lycéens pendant les heures scolaires et utilisés par des associations en soirées, les week-ends et pendant les congés scolaires. Ainsi, au cours des 5 dernières années, 110 collectivités territoriales ont ainsi pu bénéficier de près de 40M€ d'aide aux

# HUCHON2010.FR

## **Au côté des 11 millions de franciliens**

équipements sportifs. Nous poursuivrons cette politique en finançant à 50% tous les terrains de sport accueillant des lycéens. De même nous renforcerons notre partenariat avec l'Union Nationale du Sport Scolaire qui constitue un vecteur important de promotion des valeurs humanistes transmises par le sport. Par ailleurs, je souhaite que la Région aide les jeunes franciliens de 6 à 26 ans en prenant en charge une partie du coût de leur licence sportive fédérale et d'adhésion au club sportif.

La culture est également au cœur de nos préoccupations. Nous créerons ainsi un « Pass culturel », fusion du « Ticket Loisirs » et du « Tick'Art ». Il permettra de rassembler dans un seul dispositif une meilleure accessibilité à la culture, au sport, au loisir et au tourisme. En outre, ce nouveau système permettra de laisser plus de place au choix des bénéficiaires dans leur approche de la culture.

**Jean-Paul Huchon**